

Avis n. 20 / 2025

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT POUR FOURNIR LE SERVICE DE POSE DE REVÊTEMENT ANTIDÉRAPANT SUR L'ESCALIER D'ENTRÉE DU CONSULAT D'ITALIE À METZ

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - <u>contabilita.metz@esteri.it</u> - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service de pose de revêtement antidérapant sur l'escalier d'entrée du Consulat Général d'Italie à Metz La prestation prévoit:

- Préparation et nettoyage de l'escalier
- Application d'un primaire ou couche d'accroche si nécessaire
- Pose du revêtement antidérapant
- Contrôle final et nettoyage du chantier

3) PROCÉDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe

4) DURÉE DU MARCHÉ

Le contrat est conclu pour une prestation ponctuelle, à exécuter d'ici la fin de l'année 2025, sous réserve des conditions météorologiques.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF:
- présentent les habilitations professsionnelles requises;

6) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse <u>contabilita.metz@esteri.it</u>, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITERES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fornisseurs.

8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y inclus celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : <u>contabilita.metz@esteri.it</u>.

La Consule Générale Antonella Fontana